

En février 2019, ne disposant plus de la majorité nécessaire après le départ des nationalistes flamands de la N-VA, le gouvernement belge en affaires courantes a renoncé à l'examen de son projet de réforme de la loi sur de la coopération au développement. Ce gouvernement aura cependant marqué le secteur belge de la coopération par sa volonté de le reconfigurer.

Belgique : la sécurité alimentaire et la citoyenneté mondiale **aux oubliettes** ?

▮ Présentation du récent dossier de la *Revue Nouvelle* consacré à la Coopération au développement belge ▮

En 2010, l'évaluation de la Belgique par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE constatait que la complexité institutionnelle belge freine la mise en place d'une stratégie de coopération au développement cohérente. Si ce constat du CAD aurait pu amener des propositions intéressantes, les auteurs d'un récent dossier de la *Revue Nouvelle*, intitulé « Ausculter une réforme », ont montré qu'il a surtout servi de prétexte à détricoter ce que la coopération au développement belge faisait de bien, notamment en abrogeant le Fonds belge pour la sécurité alimentaire (FBSA). Selon la rhétorique officielle, « consacrer un fonds spécifique et séparé à la sécurité alimentaire allait à l'encontre d'une politique intégrée ».

Marie Deridder, chercheuse à l'UCL, explique pourtant que « de façon originale, le FBSA développait une approche multisectorielle dans les régions à taux d'insécurité alimentaire critique, comme le Bénin, le Burundi, le Mali, le Mozambique et la Tanzanie. Pour chaque pays, ce fonds définissait une stratégie de lutte contre l'insécurité alimentaire en rassemblant différents acteurs aux

expertises complémentaires, ONG du Nord et du Sud, groupements paysans, institutions locales, etc. (...) Le FBSA était particulièrement soucieux de son alignement sur les stratégies nationales, de l'appropriation nationale et locale (...) et de maintenir un focus sur une agriculture durable (...) »¹

Les migrations instrumentalisées

L'introduction du dossier de la *Revue Nouvelle*² précise d'emblée que « la réalité des choix opérés est révélatrice d'un tournant néolibéral engagé dès les années 2000, qui s'est accentué radicalement à partir de 2014, s'est prolongé en 2018, jusqu'à un projet de loi qui est resté en suspens... ».

Lors de la première réforme initiée par le secrétaire d'État Réginald Moreels en 1997, la volonté était « d'éviter un fonctionnement sans cohérence avec les besoins des pays en voie de développement ». Ce qui était

1 Marie Deridder, *La Revue Nouvelle* numéro 3, 2019, Dossier Coopération au développement, p.74.

2 Pierre Grega, *La Revue Nouvelle*, op. cit., p. 30 – 31.



Illustration © Philippe de Kemmeter

voulu était « une coopération plus issue des demandes des pays partenaires ». Ce qui est obtenu en 2019, à la fin du mandat du gouvernement dirigé par le libéral Charles Michel, est un projet d'instrumentalisation de l'aide au profit de la politique étrangère et des intérêts politiques, économiques et géostratégiques belges... Les migrations sont ainsi perçues comme un instrument. Alors que les incidences positives et/ou négatives des migrants sur la lutte contre la pauvreté dans les pays d'origine font l'objet de débats loin d'être clos, un certain nombre d'États donateurs, dont la Belgique, veulent sélectionner leurs pays partenaires de la coopération au développement en fonction de leur potentiel à restreindre les flux migratoires. La sécurité et l'anti-migration ayant été un des axes forts de la politique du gouvernement de

Charles Michel, la coopération au développement en est apparemment devenu l'accessoire ou la variable d'ajustement.

Saccage de la solidarité

En plus du FBSA, dont les bénéficiaires étaient des populations du Sud, l'information, la sensibilisation et la formation des publics du Nord aux réalités des pays en voie de développement sont passées sous les fourches caudines de « la simplification » des dispositifs, fortement encouragée par les restrictions budgétaires.

La *Revue Nouvelle* s'interroge sur les raisons de l'arrêt de trois programmes d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS): l'Infocycle, Annoncer la couleur/Kleur bekennen et Trade for Development Center. Selon Paul Gérardin, professeur émérite en sciences sociales, « ces trois décisions sont symptomatiques du glissement vers un saccage de l'ECMS. Elles concernent des réalisations à visées éducatives et citoyennes orientées Sud qui ont plusieurs points communs. D'abord, elles étaient axées sur la meilleure compréhension des enjeux mondiaux actuels stimulants pour l'engagement. Ensuite, elles se situaient au croisement de l'initiative publique et de la mobilisation d'organisations de la société civile, tant néer-

landophone que francophone. Last but not least, elles étaient uniques en leur genre et (...) leur intérêt avait contribué à la bonne réputation du volet Nord de la coopération belge en Europe.»³

Est-ce à dire que la conscientisation des publics des pays développés aux nécessités de solidarité avec les populations des pays les moins nantis est considérée comme acquise et que l'ECMS peut baisser les volets ? Ou le problème se situe-t-il dans le fait que l'ECMS ne réussit pas à prouver son incidence directe sur la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement, que ses résultats ne sont pas rapidement perceptibles ?

Partenariats publics-privés

La coopération au développement belge, suivant les tendances internationales, est en effet engagée dans une reconfiguration à caractère managérial. Dans cette optique, la légitimité tient à des résultats rapidement quantifiables. Le besoin d'évaluation est permanent. Au moment de l'échéance fixée sur le court terme, seuls les résultats rationnels justifient la continuation de l'action, éventuellement réorientée.

Les protagonistes des coopérations au développement dites « classiques » – les États donateurs membres de l'OCDE, les États partenaires des coopérations bilatérales et les Acteurs (institutionnels ou de la société civile) de la Coopération non gouvernementale (ACNG) – sont soumis à des normes de performance et de reddition des comptes de plus en plus pointilleuses. Ces demandes de justification se déroulent de concert avec une implication croissante des entreprises privées. Dans la foulée de la crise financière de 2008, les dépenses publiques ont été réduites, y compris les Aides publiques au développement (APD). Comme les Objectifs de développement durable (ODD) exigent des moyens que les APD ne couvrent pas, les États donateurs s'orientent vers les partenariats publics-privés.

L'agriculture familiale oubliée

Concernant la Belgique, Marie Deridder explique que, « si les programmes en cours du FBSA seront financés jusqu'à leur terme, les

nouveaux programmes de coopération dans le secteur agricole ont été délibérément réorientés vers l'appui à l'entrepreneuriat agricole commercial émergent. La nouvelle note stratégique de la Coopération belge sur l'agriculture et la sécurité alimentaire intitulée De la subsistance à l'entrepreneuriat ne mentionne plus le terme "agriculture familiale" qui, pourtant, devait faire l'objet d'une attention particulière selon une résolution du Parlement (...)»⁴

Les protagonistes des coopérations au développement classiques sont soumis à des normes, de plus en plus pointilleuses.

Les ACNG sont invités à insérer leurs programmes dans la logique des chaînes de valeur des entreprises multinationales investissant dans la coopération au développement. Dans ce contexte, submergés par les exigences managériales à court terme, ont-ils alors encore le temps d'évaluer le cœur de leurs missions, de formuler leurs réflexions de façon à impulser des évolutions réellement pérennes ?

Selon les auteurs de ce dossier de la Revue Nouvelle, « ces réflexions doivent être menées par l'ensemble des acteurs s'ils veulent rester une alternative et un complément crédibles aux actions gouvernementales. Ainsi les réformes deviendraient légitimes. Loin d'être cantonnées dans l'anonymat d'un secteur en crise, elles pourraient être largement débattues au sein de la société ».⁵

Rédaction : Pierre Coopman

⁴ Marie Deridder, op. cit., p.75.

⁵ Laurent Atsou et Emmanuel Klimis, op. cit., p.64.

³ Paul Gérardin, op. cit., p.69.